

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 16 décembre 2019, à compter de 18:40 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : **Simon Mercier : conseiller #1**
Charles Bergeron : conseiller # 2
Andrée St-Jean : conseillère#3
Rodrigue Michaud : conseiller # 4
Michel Rainville : conseiller # 5
Suzie Payette : conseillère #6

Le directeur général / secrétaire-trésorier Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée en présence de Mme Mélissa Charette, Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Administration**
 - 3.1 Adoption du règlement d'emprunt temporaire #628-2019
- 4- **Incendie**
 - 4.1 Formation de deux pompiers niveau 1 en 2020
- 5- **Travaux publics**
 - 5.1 Soumission pour démolition de la Maison Thériault
- 6- **Période de question**
- 7- **Levée de la séance**

340-12-19 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

- 3- **Administration**
 - 3.1 **Adoption du règlement d'emprunt temporaire #628-2019**

341-12-19 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement d'emprunt temporaire #628-2019 pour financer les dépenses de la taxe d'accise 2014-2018 et 2019-2023 au montant de 1 759 218\$

ADOPTÉE

4- **Incendie**

4.1 **Formation de deux pompiers niveau 1**

CONSIDÉRANT QUE deux de nos pompiers doivent être formés comme pompiers 1 ;

CONSIDÉRANT QU' une formation se donnera bientôt à St-Charles-Borromée ;

342-12-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la formation donnée par St-Charles-Borromée pour un montant de 6 250\$ par pompier pour Élie-Xavier Fortier et Nicolas Blais.

ADOPTÉE

5- **Travaux publics**

5.1 **Soumission pour démolition de la Maison Thériault**

CONSIDÉRANT QUE nous avons trois soumissionnaires :

Maniac Démolition	29 900 \$
Excavation Dominic Beaulieu	35 500 \$
AM Démolition	69 500 \$

343-12-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la firme Maniac Démolition au montant de 29 900\$ plus taxes comme étant le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE

6- **Période de questions**

7- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé.

344-12-19

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h12.

ADOPTÉE

Je, Serge Perrault, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Serge Perrault
Maire

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim